



LES ATELIERS GRAND SITE MARAIS MOUILLÉ

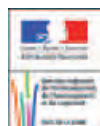
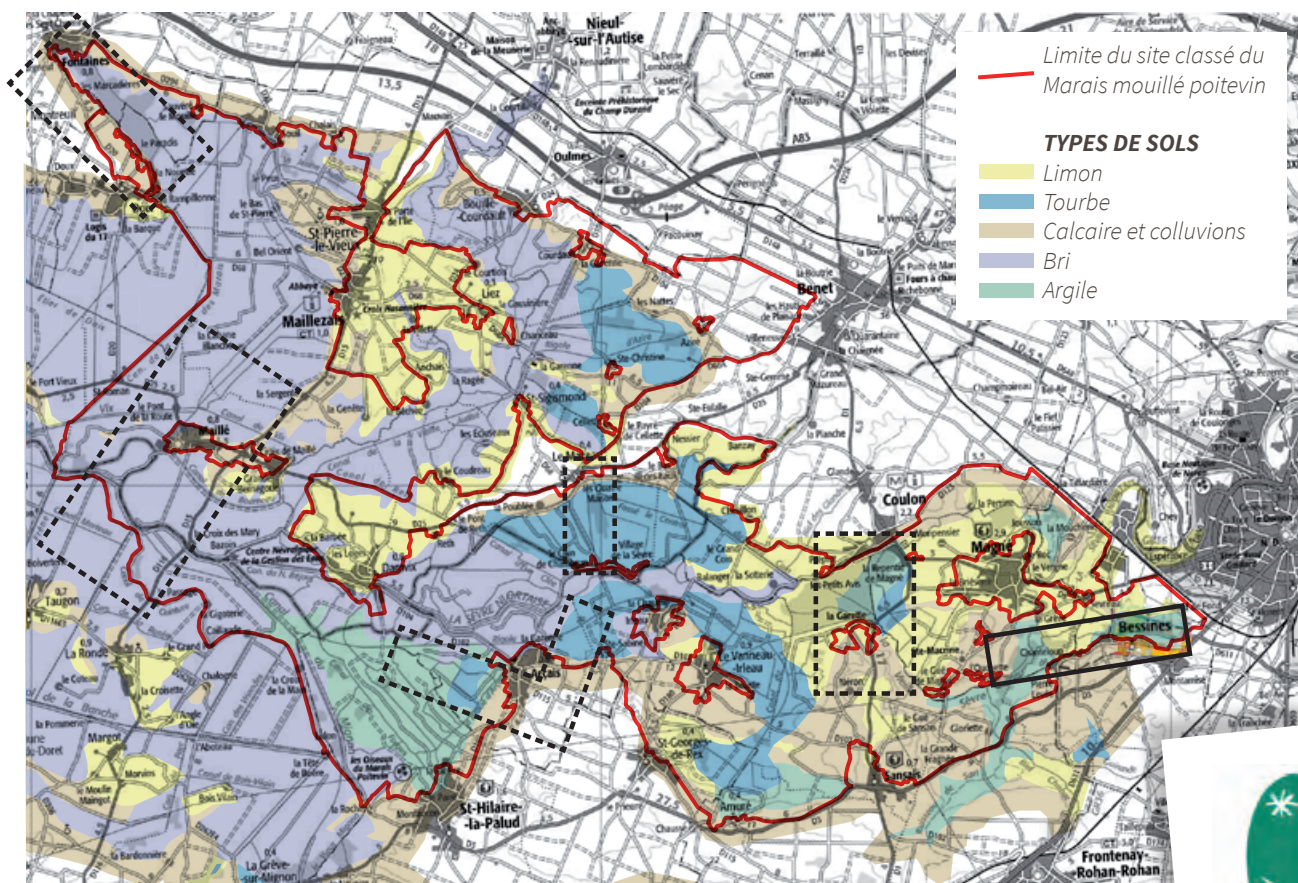
EXPLORER, ANTICIPER, DÉBATTRE,
PROPOSER, PLANTER
UN PAYSAGE POUR DEMAIN.



Les marais de Bessines et de l'Ouchette.

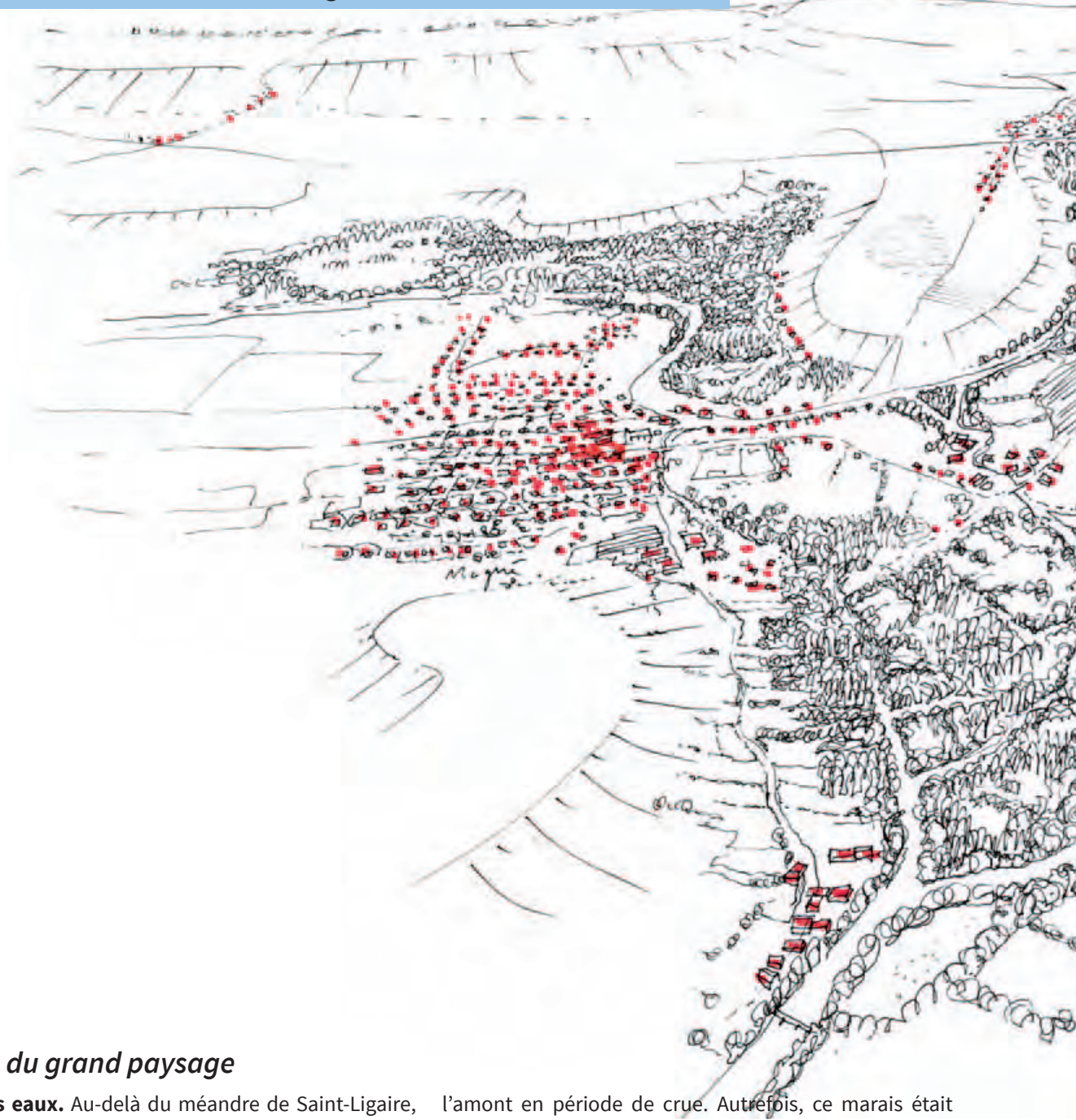
Le secteur des marais de Magné à Bessines constitue l'une des portes d'entrée sur le grand site, à l'articulation de l'agglomération niortaise et des vallées humides. Sur de tels secteurs, les transformations du paysage sont les impressionnantes, non sans violence. Grignotée sur ses franges par les parcelles de grande culture, mais aussi par l'habitat périurbain, la poche qui subsiste n'en paraît que plus précieuse. Les usages et les initiatives collectives à Bessines indiquent que le

marais n'est pas oublié. Plus qu'ailleurs, il acquiert un statut d'espace public émergent : des espaces à usage collectif en marquant l'entrée, un périmètre d'acquisition important y est tracé par le Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes. Le marais est peut-être la matrice d'une reconquête progressive du paysage de frange urbaine, en redonnant aux voies d'eau et aux milieux humides un rôle structurant.



1 L'échelle du grand paysage

Structures, histoires et usages



Lecture du grand paysage

Le jeu des eaux. Au-delà du méandre de Saint-Ligaire, la Sèvre Niortaise se divise en deux bras, près du village de Sevreau, se libérant de la contrainte d'une vallée pour donner naissance à un réseau hydraulique complexe, au fond de l'ancien golfe des Pictons. L'île de Magné est définie par la séparation des deux bras, le bief Saint-Germain s'ajoutant au bras de Sevreau pour la contourner à l'est. Un réseau secondaire de conches torsées (tordues), transversal aux cours d'eau principaux, divise le marais de l'Ouchette. Aucune d'entre elles n'évoque les tracés réguliers des géomètres et ingénieurs du XIX^e siècle, comme si subsistaient ici les traces d'un marais aménagé antérieurement, difficile à qualifier : marais « *premier* » ou vernaculaire ? Ce dessin organique et complexe ne se décèle que par l'usage, de l'intérieur. En amorçant son parcours vers le sud de l'île, le bras de Sevreau mêle ses eaux aux rigoles du marais de Bessines, l'alimentant vers

l'amont en période de crue. Autrefois, ce marais était connecté à tout un ensemble de vallons bocagers, qui s'étendaient d'Aiffre aux faubourgs de Niort. Le développement d'un nœud ferroviaire et des quartiers sud de la ville a peu à peu rompu la connexion entre le marais et cette vallée qui en était le prolongement. Les lignes dures des infrastructures s'imposent depuis au jeu des eaux.

Aux franges de l'agglomération. L'agglomération de Niort a fini par entrer en contact avec la zone des marais. Ce face à face s'est organisé en plusieurs étapes. Avant la période industrielle, la constitution de domaines fonciers agricoles, organisés par les notables niortais, a pu affecter certaines franges cultivables du marais, comme l'illustre la transformation du Bois Châtaignier en une ferme moderne. Le tracé régulier du fond du marais de Bessines préexiste aux grands travaux de l'État, comme



s'il annonçait cette rationalisation nouvelle de l'espace. L'épisode, longtemps commenté, du face à face du maire de Bessines et de l'Empereur Bonaparte, est peut-être un indice de cette transformation où les sociétés rurales, en voie d'émancipation après la Révolution, s'organisent contre une nouvelle forme de domination. La seconde vague de transformation est cependant plus radicale : elle s'effectue, en de nombreux secteurs, le long de l'ancienne route royale, aujourd'hui route de La Rochelle, par l'équipement industriel, tertiaire et commercial. La construction du contournement de Niort et l'installation de la zone commerciale de La Mude ont achevé la mutation de cet axe au voisinage du marais : il naît véritablement à l'arrière des hangars commerciaux. Quels que soient les efforts d'insertion déployés dans les diverses phases d'aménagement, le sens du lieu s'en trouve radicalement transformé.

Un marais face aux dynamiques périurbaines. La proximité de ces secteurs d'emploi a également engendré un fort développement pavillonnaire, qui prolonge le village ancien de Bessines et se poursuit sur le plateau de Montamizé. La commune de Magné est, elle aussi, rentrée dans l'âge périurbain, affectant des surfaces très importantes au développement de l'habitat : la superficie du bourg initial a été multipliée par sept en un demi-siècle. Les zones pavillonnaires se sont développées sur les bases du parcellaire rural, par à-coups, ou bien le long des axes de circulation. Certains secteurs se constituent aujourd'hui comme des bocages pavillonnaires, où les parcelles sont soigneusement délimitées par des haies d'agrément. Les essences ornementales amenées par les habitants s'installent peu à peu, dessinant, au-delà des clôtures, un grand parc involontaire : par exemple, les cèdres émergent déjà de la silhouette du coteau de Bessines, les bananiers déroulent impercepti-

blement leurs lourdes feuilles dans les jardins bordant le bief Jarron. Des mutations sociologiques ont produit, accompagné, ces nouveaux cadres de vie : l'emploi agricole a migré vers l'emploi industriel, puis vers les services au moment où le bassin niortais se spécialisait dans ce secteur d'activités. Une génération a suffi pour opérer cette mutation : les enfants du marais de l'après-guerre sont aujourd'hui commerciaux, fonctionnaires, ingénieurs, employés des services. Parallèlement à ces bouleversements, le marais connaît les siens : développements des zones de cultures irriguées à son contact et dans les secteurs accessibles et de la popuculture, en lien avec l'industrie locale ; mais aussi abandon de secteurs inaccessibles ou trop divisés.

Au marais du silence. Ces transformations nombreuses aux marges du marais se sont effectuées sur fond d'une vision aménagiste volontariste, conforme à un vaste mouvement d'ensemble qui a balayé de nombreuses aménités paysagères et environnementales, ici et ailleurs. Les plans locaux d'urbanisme invitent désor-

mais à une densification des tissus pavillonnaires en limitant fortement la surface affectée aux zones constructibles. Un mouvement s'amorce donc. Le classement du site marque de ce point de vue un tournant important, bloquant par exemple un projet de contournement routier de la zone industrielle de Saint-Ligaire. Quelques années plus tôt, un collectif d'habitants se mobilisait contre le projet autoroutier de traversée du marais, qui aurait signé son effacement. Les marais de Magné sont alors l'enjeu de la lutte contre deux des trois faisceaux envisagés. La résistance s'organise sur plusieurs plans, et fédère un fort mouvement associatif. Lors des visites de journalistes, alertés par la mobilisation locale, c'est le marais de L'Ouchette qui sert de support à la démonstration, au plaidoyer des habitants. Comme en témoignent les acteurs de la mobilisation, peu de mots suffisent une fois embarqués sur le bief Saint-Germain : sous la voûte des frênes et des aulnes, au fil de l'eau, s'installe un silence éloquent.



LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST — MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1990 — 79-86

Brice Lalonde se met au vert

En visite dans le Marais poitevin, et à Poitiers, le ministre de l'Environnement s'est prononcé contre le tracé Sud de l'autoroute.

« **P**ARDON de troubler votre partie de pêche, monsieur ! Nous ne faisons que passer... » Et ce possible rétréci de voir défilé au bout de sa ligne sept barques pleines à

tes et une bonne dizaine de journalistes. Pour une visite privée, du moins annoncée comme telle, voilà un cortège aux allures bien officielles ! Arrivé directement d'Angers par hélicoptère, Brice Lalonde

directement rendu jusqu'à l'embarcadere de L'Ouchette, en plein cœur du Marais poitevin, à quelques encablures de Magné. Premier contre-temps : les barques ne sont prévues que pour quatre occupants et un « pilote ». Pas une per-



minie passer le ministre. N.R. - Jean-Claude JAMON

Le Marais dévoile ses beautés

Des promenades en barque étaient organisées dimanche depuis « l'Ouchette ». Pour montrer que le Marais, ce n'est pas que la friche.

« Le Marais en friche ne doit pas servir de prétexte aux Autoroutes du Sud de la France ». Les opposants au passage de l'A83 dans le Marais ont une nouvelle fois tenu à dire leur détermination dimanche après-midi. Originelle : ils avaient invité tous ceux qui le voulaient à venir découvrir en barques les canaux et la végétation à hauteur de l'Ouchette, sur la commune de Magné. « Ici nous sommes bien dans les marais mouillés, assure Alain Chataigner, le président de l'Association contre l'autoroute dans le marais, ceux qui voudraient faire croire que les marais commencent en aval n'ont qu'à venir. » A quelques trois cents mètres du hameau, les A.S.F. ont prévu d'embarquer un vidua. Les opposants, au cours des promenades en barque ont

montré les emplacements prévus des piliers à la confluence de deux canaux.

Pour souligner les dégradations que ces piliers et l'autoroute elle-même constitueront pour le paysage, dimanche après-midi des pêcheurs s'adonnaient à leur passe-temps favori. Plus loin des cygnes glissaient sur l'eau. Buccique.

Tantôt les rives sont nettoyées et les prés bien verts n'est rien de l'opéra abandonné. Parfois, quand même, des terrains sont impenétrables. Alain Chataigner : « Il faudrait peu de choses, un défilé, pour que les propriétaires se responsabilisent. C'est vrai qu'il y a des friches. Une législation fiscale appropriée les ferait disparaître. »

Claude Jui, le maire de Bessines, conseiller général de



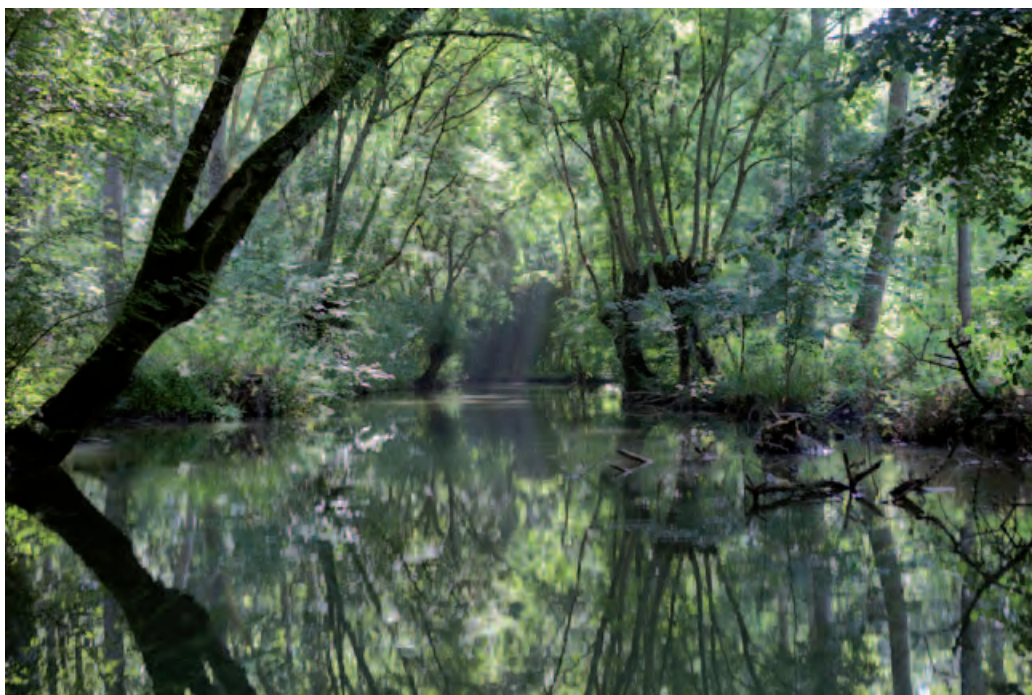
Une promenade en barque à l'écart des circuits touristiques

Frontenay, est lui aussi monté dans une barque. « Je suis arrivé à Bessines en 1972. Je me suis attaché à ce pays. Vous savez, ici les terres sont très riches. Mais les lopins trop petits. On peut envisager une mécanisation, comme ce qui se fait en montagne. On peut

aussi concevoir un tourisme qui ne soit pas dévastateur. » Les marais de l'Ouchette précieusement ne voient jamais passer l'ombre d'un visiteur. Sauf s'il est invité. « Et pourtant, nous n'avons rien à offrir aux marais de Cluion », dit Alain Chataigner.

Une cinquantaine de personnes ont profité de l'après-midi et du soleil qui illuminait le ciel. « Nous ne cherchons pas à faire masse, indique Alain Chataigner. On craint connaître le marais, il reste à découvrir. »

Régis MICHEL



Le Bief Saint Germain dans la marais de l'Ouchette, le 15 juillet 2015.



La 4^{ème} feuille de l'atlas réalisé par l'ingénieur Mesnager pour « la navigation de la Sèvre, la conservation des marais desséchés et le dessèchement des marais mouillés » est particulièrement instructive en ce qui concerne la situation des marais de Bessines et de Magné, même peu affectés par le programme de travaux. Le bras de Sevreau est décrit comme un bras de décharge, officialisant le rôle de tampon joué par l'ensemble du secteur. La desserte routière de Magné est préfigurée ; le drainage du marais de Bessines, au bas du domaine du Châtaignier est déjà engagé ; Niort conserve la forme de son enceinte militaire, développe quelques faubourgs et une ceinture de jardins. Mais la route de La Rochelle (encore dénommée de Paris à Rochefort en raison de l'importance stratégique de l'arsenal) constitue la limite de la figuration du fond de plan, et borde un vide éloquent qui sera le premier rempli durant la période industrielle.

2 Mise en situation

Le 17 septembre 2015, à Bessines...

L'atelier s'est déroulé principalement sur le terrain communal de l'espace Noisy. Après un bref temps de présentation des participants, de lecture du paysage et d'échanges de points de vue, le travail s'est organisé suivant 3 niveaux d'échelle :

- une approche se préoccupant en détail de la trame végétale de l'espace Noisy.
- une approche repositionnant l'espace Noisy au cœur du marais de Bessines.
- enfin une approche traitant du marais de Bessines et de sa relation à l'agglomération niortaise.

Au retour, les différentes approches ont été présentées, argumentées et confrontées en salle. La discussion finale a également permis de clarifier, auprès des participants, l'esprit de la loi de 1930 s'appliquant au site classé du marais mouillé.

Etaient présents à cet atelier,

Pour les acteurs locaux :

- **Catherine Tromas**, commune de Magné et vice-présidente du PNR du Marais poitevin
- **Roger Bodet, Martine Brouard, Jean-Paul Chaudron**, commune de Magné
- **Jacques Moronval**, maire de Bessines
- **Brigitte Soldera**, adjointe au maire de Bessines
- **Jean-Louis Brouard**, Syndicat des propriétaires du Marais poitevin
- **Manuella Baty**, Communauté d'Agglomération de Niort
- **Jean-Philippe Minier, Marie Duclosson, Michel Boutaud**, CREN Poitou-Charentes
- **Philippe Rouillier**, conseiller scientifique référent du CREN Poitou-Charentes
- **Estelle Rodon, Yves Le Quellec**, Coordination de défense du Marais poitevin
- **Bernard Piton**, habitant

Pour la DREAL Poitou-Charentes :

- **Sylvain Provost**, inspecteur des sites en charge du Marais poitevin

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- **Jordane Ancelin**, Paysagiste, Service aménagement et cadre de vie
- **Sandrine Guihéneuf**, Directrice technique Service aménagement et cadre de vie
- **Nicolas Beaubeau**, Technicien environnement, conducteur de travaux, Service agriculture et environnement

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- **Marie Baret, Victor Miramand et Alexis Pernet**, paysagistes.
- **Frédéric Coulon**, agronome



Vue aérienne de 2012 - IGN© / BD Parcellaire / BD Ortho

En images



L'espace Noisy et la promenade longeant le Bief Jarron



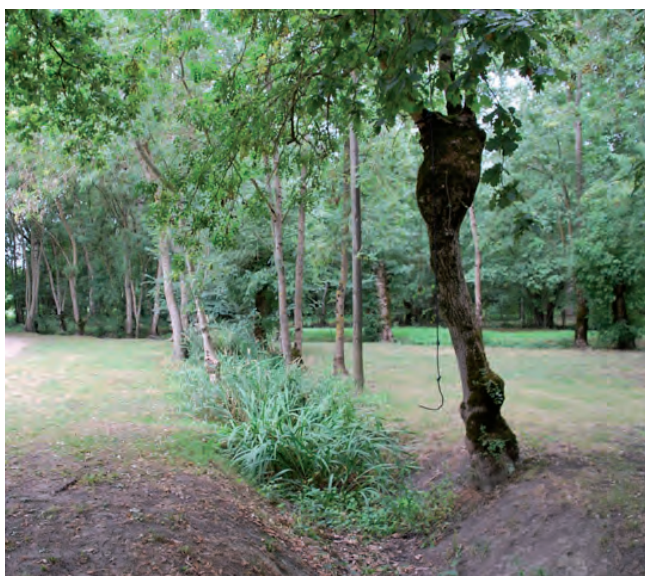
L'espace de l'Embarcadère avec ses frênes, entre stationnement et jeux de boules



La grande prairie de l'espace Noisy, lieu de manifestation



Héritage de l'ancien domaine agricole Noisy, quelques pommiers témoignent de la présence d'un ancien verger



Divers rapports à l'eau sur les espaces Noisy et Embarcadère (fossé, berge de bief, quai, port...)



Peupliers mûres à Chanteloup sur une propriété du CREN Poitou-Charentes



Frênes et chênes bordant la prairie de l'espace Noisy



Pied d'angélique



Développement végétal du sous-bois d'une saulaie spontanée sur une parcelle du CREN Poitou-Charentes à Chanteloup



Champ d'angéliques à Chanteloup, en fond de parcelle, les peupleraies acquises par le CREN Poitou-Charentes



Cépée de saule et vieux pommiers de l'espace Noisy





Peupleraie, frênes têtards entre la conche torse et le bief Saint Germain.



Seuil en limite supérieure du casier du marais de Bessines et de l'Ouchette



Peupleraies abandonnées sur l'arrière de l'espace Noisy entre le bief Jaron et le grand canal



Ouvrage de régulation des niveaux d'eau à Sevreau

PROJET 1 : SE RÉAPPROPRIER LE MARAIS DE BESSINES

Retrouver une complémentarité entre hautes et basses terres. Sur la période récente, les « terres hautes », c'est-à-dire les terres agricoles non inondables ceinturant le marais, ont connu une évolution notable de l'agriculture avec la régression des prairies au profit des cultures annuelles (blé, maïs...) induisant la disparition du réseau de haies bocagères. Cette évolution a provoqué une perte de biodiversité sur l'espace agricole, et la banalisation du paysage traditionnel qui entoure le marais mouillé. Elle n'est pas sans impact également sur le fonctionnement hydraulique du marais.

La dynamique agricole a modifié fortement les conditions de gestion du marais lui-même. L'activité traditionnelle d'élevage nécessite des surfaces de prairies sur les « terres hautes » pour faire pâturer le cheptel quand les prairies du marais ne sont pas praticables (humidité en sortie d'hiver, phase d'inondation). Actuellement, certains éleveurs n'ont plus suffisamment de prairies de « terres hautes » pour satisfaire aux besoins fourragers de leur troupeau au printemps. Aussi, ils peuvent être contraints de conduire ceux-ci dans le marais plus tôt qu'autrefois, souvent dès le mois de mars, avec des risques de dégradation supplémentaire des sols, encore humides à cette période d'une part, et ceux liés à la montée des eaux printanières d'autre part.

La palette végétale est sur place. Dans la Conche Torse, on trouvait autrefois une zone de prairies maillée avec des haies bien plus denses qu'aujourd'hui, car les éleveurs prenaient soin de bien entretenir le réseau de haies de frênes et de chênes en raison de leur fonction protectrice pour le cheptel.

L'espace boisé, qui évolue vers la frênaie spontanée, était à l'origine une terrée de frênes, où les arbres étaient traditionnellement traités en têtards à 1,2 m de haut.

La chalarose du frêne fait peser des risques forts sur ces espaces arborés. En effet, dans les régions affectées, seulement 5% des frênes résistent à la maladie. Aussi, l'ensemble de la population de frênes souffre d'un affaiblissement marqué consécutif aux défoliations en début de végétation et des attaques au collet de l'arbre. Il reste cependant délicat de prévoir les conséquences de la maladie dans le marais. La diversité génétique des populations naturelles de frênes communs (*Fraxinus excelsior*) et oxyphylles (*F. angustifolia*) peut être un motif d'espoir.

Le marais de Bessines et les terres le jouxtant sont riches aussi d'une diversité d'espèces végétales. Outre le frêne, le saule blanc est bien présent. Des témoignages attestent de la présence de têtards de saule blanc, en combinaison avec le frêne, avant leur quasi disparition. Dans le bocage, on trouve aussi le peuplier noir (également conduit en têtard) et le peuplier blanc. L'orme était présent mais, décimé par la graphiose, il ne subsiste désor-

mais qu'à l'état juvénile. On trouve aussi des aulnes glutineux isolés, en têtards et plus souvent en cépées.

Cette palette végétale relativement diversifiée et en continuité avec l'histoire du site d'étude, pourrait être envisagée pour l'expérimentation des plantations bocagères ou d'alignement autour des prairies.

Valoriser les haies et les têtards par le bois-énergie.

On souligne l'importance du réseau bocager de coteau qui comporte une diversité spécifique (érable champêtre, cornouiller sanguin, fusain, charme, prunellier, aubépine), en particulier sur le secteur de Chanteloup et autour du bourg de Bessines, avec la présence de vieux têtards d'aubépine. La commune de Bessines a soutenu la création de jardins partagés près du bourg, qui pourraient s'enrichir avec des arbres fruitiers. La commune a d'ailleurs débuté un projet de plantation d'un arbre pour chaque naissance parmi sa population.

Les participants soulignent qu'il existe des formes d'organisation pour valoriser le bois des haies et des arbres en bûches dans des conditions économiques satisfaisantes. Il conviendrait cependant de valoriser le menu bois résultant des chantiers de bois-bûches, actuellement broyé sur place, en envisageant par exemple la production de plaquettes et de copeaux pour répondre à la demande actuelle croissante de la filière bois-énergie. La production de plaquettes nécessiterait la création de plateformes de séchage sur le territoire afin de garantir la qualité (pouvoir calorifique) du combustible. La communauté de communes du Pays des Herbiers met une plateforme d'entreposage et de séchage du bois déchiqueté à disposition de la SCIC Bois-Energie Locale¹.

Il a été proposé de travailler sur un label (marque Parc, ...) identifiant la filière locale de bois-énergie et favorisant les bonnes pratiques d'entretien des haies et arbres têtards afin de garantir la préservation de la ressource. Le choix de la production de bois-énergie nécessitera aussi de structurer la filière aval avec un programme d'installation de chaufferies collectives sur le territoire. Les collectivités locales pourraient alors intervenir comme prescriptrices des modalités techniques et environnementales de la production du bois-énergie (origine locale, exploitation assurant le renouvellement du patrimoine arboré, gestion des rémanents...).

1. Les collectivités locales et les acteurs économiques du Pays des Herbiers se sont rassemblés pour créer une structure juridique concertée (SCIC) afin de mettre sur pied une filière d'approvisionnement en bois provenant du territoire, consistant à organiser la collecte et la commercialisation du bois local non mobilisé, notamment le bois d'entretien des haies. La SCIC regroupe le bois sur une plateforme de stockage-séchage et réunit les acteurs disposant de ces ressources en bois (agriculteurs, artisans, entrepreneurs, collectivités, particuliers, ...). Une première expérience de production de bois déchiqueté a été menée par le CIVAM Marais Mouillés dans le champ concurrentiel avec des résultats mitigés.

Affirmer la trame hydraulique à l'intérieur d'un Tiers paysage, réservoir de biodiversité. Dans certains secteurs plus reculés, la proposition se porte sur l'affirmation de la trame hydraulique, en abandonnant l'idée d'une trame paysagère qui l'accompagne en raison des difficultés pour assurer son entretien (manque de main d'œuvre agricole, problème d'accessibilité des parcelles). Il s'agit de rendre le site un peu plus facilement pénétrable mais uniquement par voie d'eau, et de laisser évoluer naturellement le milieu vers le boisement spontané de frênes, ce qui constituerait alors un réservoir de biodiversité.

Afin de renforcer la valeur écologique et éviter la fermeture totale de cet espace, il a été évoqué la possibilité de créer – selon le microrelief – des cariçaies ou des mégaphorbiaies qui pourraient constituer des clairières au sein du milieu forestier et des effets de lisière.

Nous proposons de désigner ce secteur géré par le CREN en libre évolution par le terme de Tiers paysage². Celui-ci désigne positivement l'attitude d'observation et de respect des espaces délaissés, tout en évitant les connotations négatives de la friche et du délaissé. Ainsi défini, le Tiers paysage du Marais de Bessines n'est pas conçu comme un zonage à l'intérieur du zonage, impliquant la l'approche réglementaire d'une réserve ou l'imposition d'un label et d'une signalétique d'interprétation. Il suggère en revanche la possibilité d'une relation sensible à cet espace, rendue possible par le maintien de son accessibilité par voie d'eau (mais en revanche non livré à un fléchage explicite). Symétriquement, un Tiers paysage du Marais de l'Ouchette pourrait être désigné dans la partie la moins accessible du marais, en consacrant les moyens de gestion à l'entretien du réseau secondaire et en concentrant les efforts de médiation sur les secteurs plus accessibles de frange habitée (Paysages de contact).

2. Gilles Clément, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, éditions Sens & Tonka, 2014.

3 Notices de projet

PROJET 1 : SE RÉAPPROPRIER LE MARAIS DE BESSINES (SUITE)

Une frange de marais péri-urbaine. Ce petit bout de marais au contact du village de Bessines prend progressivement des allures de parc de loisirs pour une population de plus en plus concentrée dans les zones urbaines. Le passage prochain au cœur du marais d'une piste cyclable, projet porté par le Département, va en faciliter l'accès pour les habitants de l'agglomération niortaise et favoriser de nouveaux usages de loisirs de plein air. D'un lieu accessible uniquement en barque, le marais de Bessines sera demain traversé par un chemin l'enjambant grâce à une succession de passerelles et se connectant avec des axes routiers et de nouveaux chemins de randonnée. Ce projet et notamment le tracé, semble difficilement compatible avec les objectifs environnementaux du Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes concernant l'acquisition de parcelles en cœur de marais afin de privilégier des espaces de quiétude.

En limite du village, le bief Jarron est un axe hydraulique structurant autour duquel vient s'organiser une multitude d'espaces et se cristalliser différents usages générant des séquences paysagères d'une grande variété. En partant de l'ancien port du village de Chanteloup s'égrainent une succession d'arrières de jardins privés et leurs différentes formes de relation à l'eau (embarcadère bois, en pierre et ciment, haie de résineux, zone de dépôt...) qui font face à des parcelles de marais encore exploitées (culture de l'angélique, pré-verger...) et à d'anciennes plantations de peupliers qui sont pour la plupart arrivées à maturité. À noter la présence importante de canards sur le bief Jarron qui est un indicateur d'envasement et qui nous alerte sur le besoin de curer ce réseau hydraulique. L'arrivée au port, au centre du village, est jalonnée de jardins luxuriants à la végétation parfois exotique qui font face à des parcelles de taillis de frênes denses et impénétrables. Puis le bief Jarron permet d'accéder à l'espace Noisy, lieu ouvert et polyvalent qui peut accueillir différentes manifestations ou simplement servir d'espace public de loisirs (mariage, vide grenier, fête de l'angélique, fête de l'école...)

Un espace public de village dans le marais. Ancienne propriété agricole, l'espace Noisy a été acquis par la Municipalité dans les années 1990 et transformé en gîte, en salles communales et en parc public. L'aménagement permet d'offrir une connexion village-marais, la cour de l'ancienne ferme fonctionnant un peu comme un parvis et se prolongeant par un cheminement qui donne accès à une passerelle, porte d'entrée sur le parc. Celui-ci forme à lui seul une sorte de laboratoire d'observation sur le développement d'autres essences d'arbres que le frêne dans le marais et sur les espaces publics d'un nouveau genre, c'est à dire inondable – ce marais étant le premier à être noyé lors de la montée des eaux de la vallée de la Sèvre. On y retrouve beaucoup de chênes, de saules

blancs, d'aulnes, souvent en cépée, et surtout des essences plus villageoises comme les fruitiers ou les osiers (*Salix viminalis*). Cette image de verger collectif renseigne sur les pratiques anciennes d'occupation et de gestion des zones de contact entre les zones habitées et le marais et ouvre des pistes de réflexion pour l'avenir.

Un paysage de contact entre ville et nature. Au-delà de l'espace Noisy, le marais se referme, redevient plus intimiste, plus « sauvage » avec, ça et là, des parcelles d'anciens jardins réouvertes pour des pratiques de loisirs en famille où l'on observe encore des arbres fruitiers et des petites surfaces de potager. Le reste du marais est un retour à la nature spontanée sur des anciennes peupleraies devenues inexploitable et d'autres parcelles de frênaies-aulnaies en dynamique d'évolution naturelle pouvant être désigné par le terme de Tiers paysage.

Plus loin, en direction de la zone de La Mude, le contact au marais prend des allures de fin de village avec les présences de la déchetterie, des terrains de sports, du centre technique et des parcelles de production d'angélique. Dans cette zone, la Commune est en train d'acquiescer des parcelles d'anciens vergers et de prairies pour les transformer en jardins partagés. Elle tente de retisser peu à peu un lien au marais pour qu'il ne soit plus un « arrière » mais bien au contraire une vitrine à l'arrivée de la piste cyclable.

Le paysage de contact désigne, par définition, les zones de rencontre entre des espaces de différentes natures et aux usages différents. Il correspond à la confrontation de la fin de l'agglomération niortaise et le début du marais à un endroit où coexistent et se juxtaposent des formes d'aménagement contrastées sont pour autant s'opposer. En voici une première liste :

- La route des trois ponts qui reçoit 5 000 véhicules par jours au contact du Grand Canal qui voit passer un seul canoë par an et qui concentre une population impressionnante de ragondins,
- Les jardins partagés au contact des parcelles de maïs irriguées,
- Le petit bourg de Bessines au contact de l'importante zone d'activités et de commerces de la Mude,
- Les arrières de jardins pavillonnaires très tenus au contact des parcelles en évolution naturelle du CREN,
- Des parcelles d'angéliques au contact du centre technique municipal,
- Des terrains de sport au contact de la déchetterie.

C'est aussi au cœur de ce paysage de contact qu'émergent de nouvelles formes de relations au territoire et de nouvelles implications citoyennes comme les jardins partagés, le maraîchage péri-urbain, les vergers collec-

tifs, les ventes à la fermes... ou encore les associations environnementales, les comités de quartier, les initiatives culturelles... participant ainsi à inventer de nouveaux modes de vie et à réinventer d'autres rapports au paysage du quotidien.

C'est une situation paysagère originale et exploratoire qui induit une complexité d'espaces et d'inter-relations, parfois difficile à comprendre, et qui nous oblige à porter un regard attentif sur son devenir. Le paysage de contact renvoie à l'idée de passage, de transition ou d'accroche à tisser entre, ici, les franges habitées et les lieux d'expression de la pleine nature.

Se saisir de l'opportunité de l'arrivée de la piste cyclable du Département comme un point d'accroche pour restructurer les franges du village en contact avec le marais. La politique actuelle de la commune vise à densifier son tissu urbain, en privilégiant la construction des 'dents creuses' et en limitant les extensions urbaines à l'extérieur du tissu villageois. 15 ha de terres sont devenues inconstructibles et la surface moyenne des parcelles habitées est tombée à 567 m². Cette politique ouvre une réflexion sur l'aménagement paysager de cette frange périurbaine de l'agglomération niortaise en relation avec son marais.

Le projet de création de jardins partagés est une opportunité pour proposer un aménagement de contact autour du bief Jarron en relation avec le passage de la piste cyclable sur l'autre rive et en connexion avec l'espace Noisy et les espaces sportifs et techniques. Cette frange village/nature a un intérêt dans la réappropriation du marais de Bessines par les habitants de la commune et ceux des zones urbaines à proximité.

Affirmer une structure arborée villageoise dans la zone de contact. La présence de l'arbre, dans sa diversité (essences, ports et usages), prend ici une place importante dans la restructuration du paysage de contact. Elle se décline depuis la route de Bessines avec des pins, des cyprès ou des plantes exotiques qui prennent place dans des jardins résidentiels cernés de haies, puis se manifeste dans les pré-vergers avec leurs arbres fruitiers, et enfin se poursuit avec les frênes têtards et les boisements spontanés d'aulnaie-frênaie dans le marais.

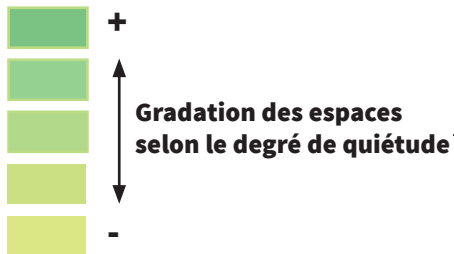
Le projet consiste à proposer des plantations d'arbres sur les berges du bief en accompagnement de la piste cyclable et des jardins partagés et aussi dans l'aménagement des espaces de la déchetterie et des équipements sportifs et techniques.

Des arbres fruitiers seront plantés à proximité des circulations internes des jardins, des saules têtards sur l'une

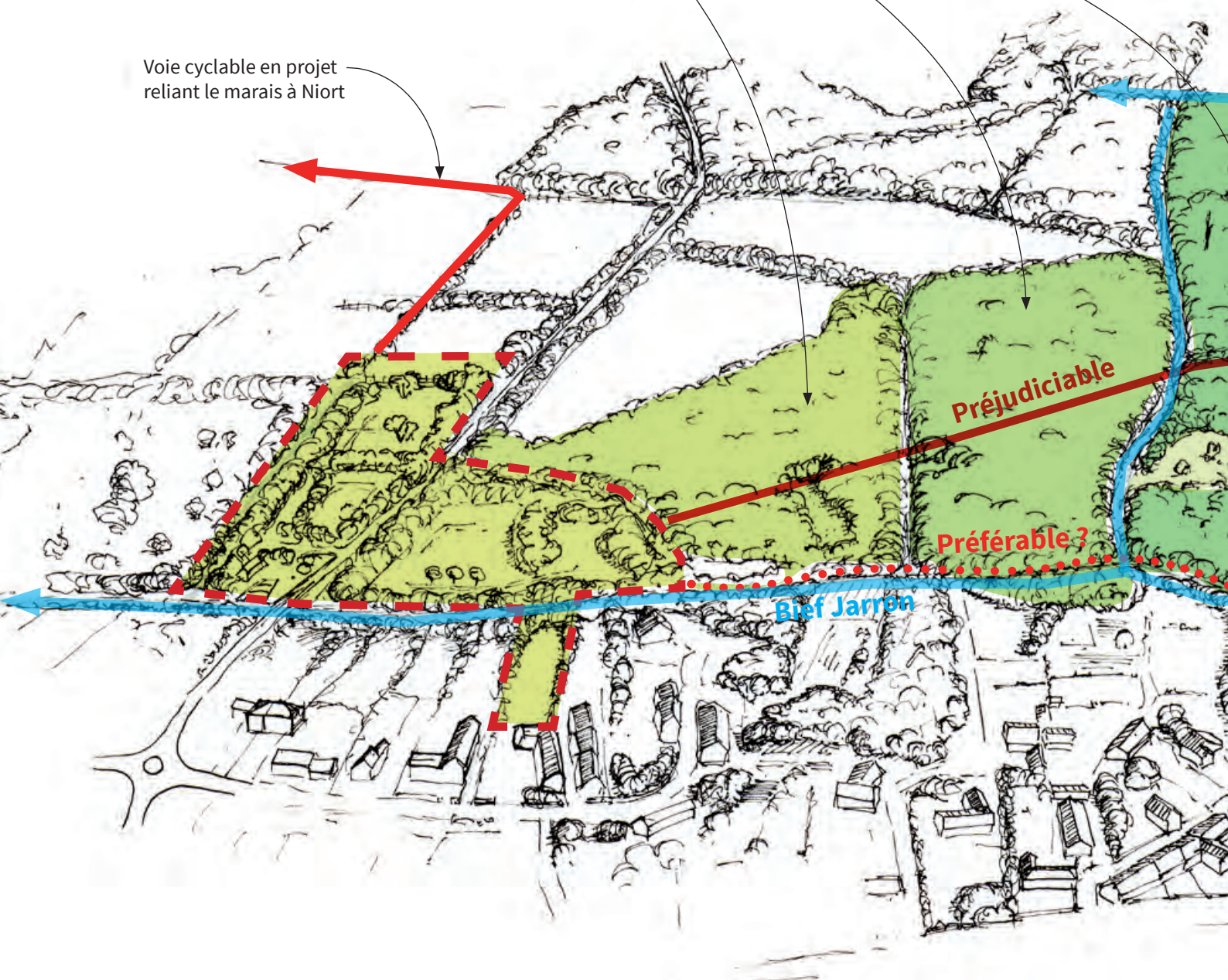
des berges et, sur l'autre berge, des peupliers noirs et des chênes de haute tige permettront de préserver la vue sur les jardins depuis le chemin. Un alignement de platanes est proposé afin de structurer les espaces de parking, des terrains de sports et du centre technique de la commune. Pour compléter l'aménagement, un cordon boisé dense sera préservé de l'autre côté du chemin afin de préserver des espaces de quiétude. Une attention sera également portée à la création de clairières à l'intérieur des aulnaies-frênaies dans le but d'offrir des espaces de lumière et de profondeur et une mosaïque de milieux naturels pour l'ensemble des espèces animales et végétales à préserver ou à favoriser dans ce secteur, notamment la grenouille rousse.

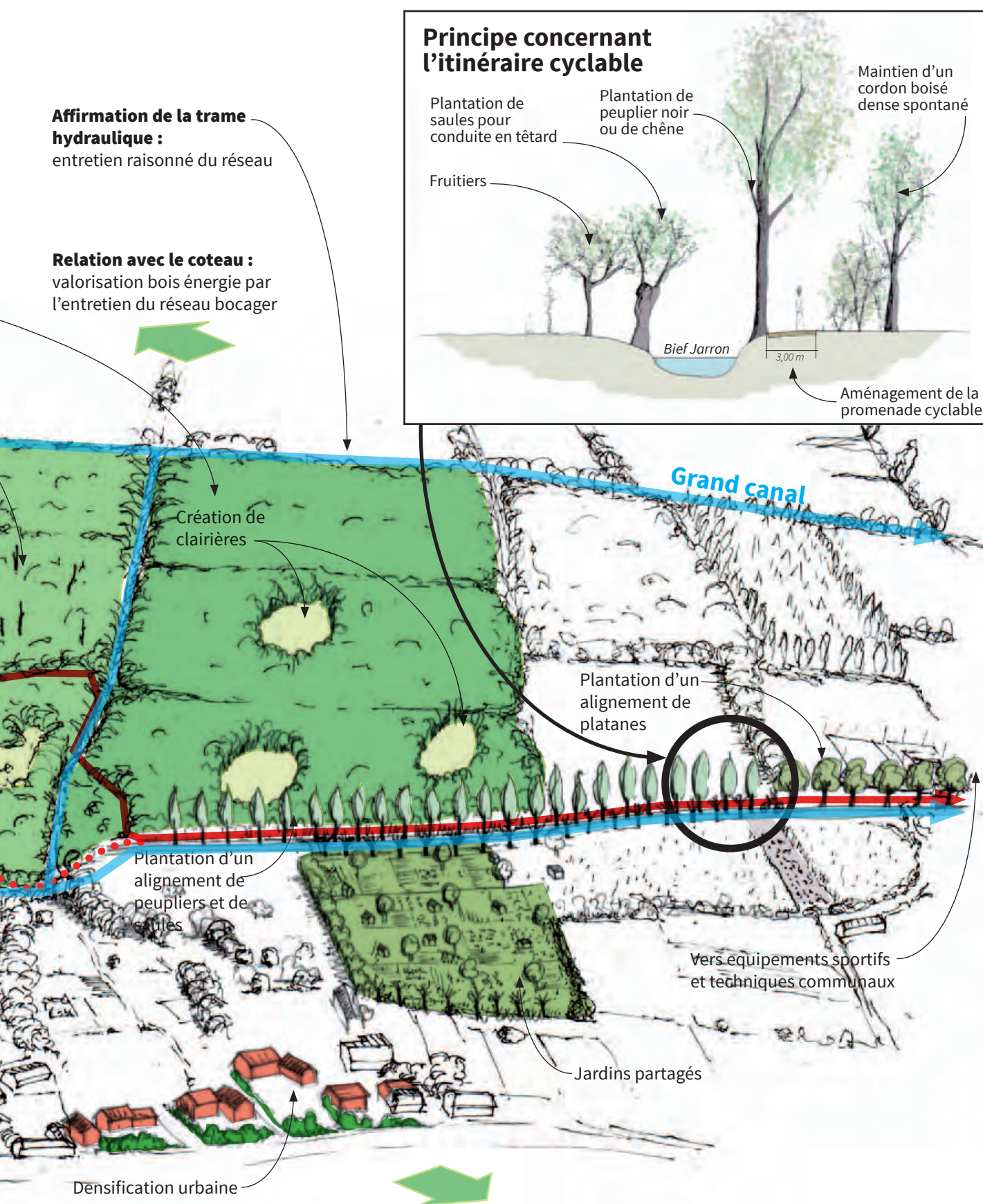
PROJET 2

SE RÉAPPROPRIER LE MARAIS DE BESSINES.



Voie cyclable en projet
reliant le marais à Niort





3 Notices de projet

PROJET 2 : RENOUVELLER LES ARBRES TÊTARDS DE L'ESPACE NOISY

La proposition élaborée par le groupe de travail s'appuie sur un scénario qui pose la perspective d'une disparition progressive des frênes sur cet espace communal avec l'arrivée de la chalarose.

L'hypothèse de travail est donc de parvenir à proposer un renouvellement progressif de la trame végétale, notamment des frênes têtards, et une conservation des autres essences que l'on observe sur le site notamment conduites en cépée (saules, aulnes...) ou laissées en sujet isolé (chênes, pommiers).

La discussion s'ouvre donc sur un protocole opérationnel pour ce renouvellement. Ce protocole doit guider l'intervention dans le temps et permettre d'aboutir à un choix d'essences appropriées.

Le premier constat sur lequel s'appuyer, est double : de nombreux frênes sont présents sur le site, ils sont tous arrivés à un stade où le "bûchage" devient nécessaire si l'on veut conserver leur forme "têtard" (Théoriquement, il convient d'effectuer une coupe tous les 10 ans). La conséquence est que leur houppier actuel génère une ombre importante peu propice à la repousse en sous-étage.

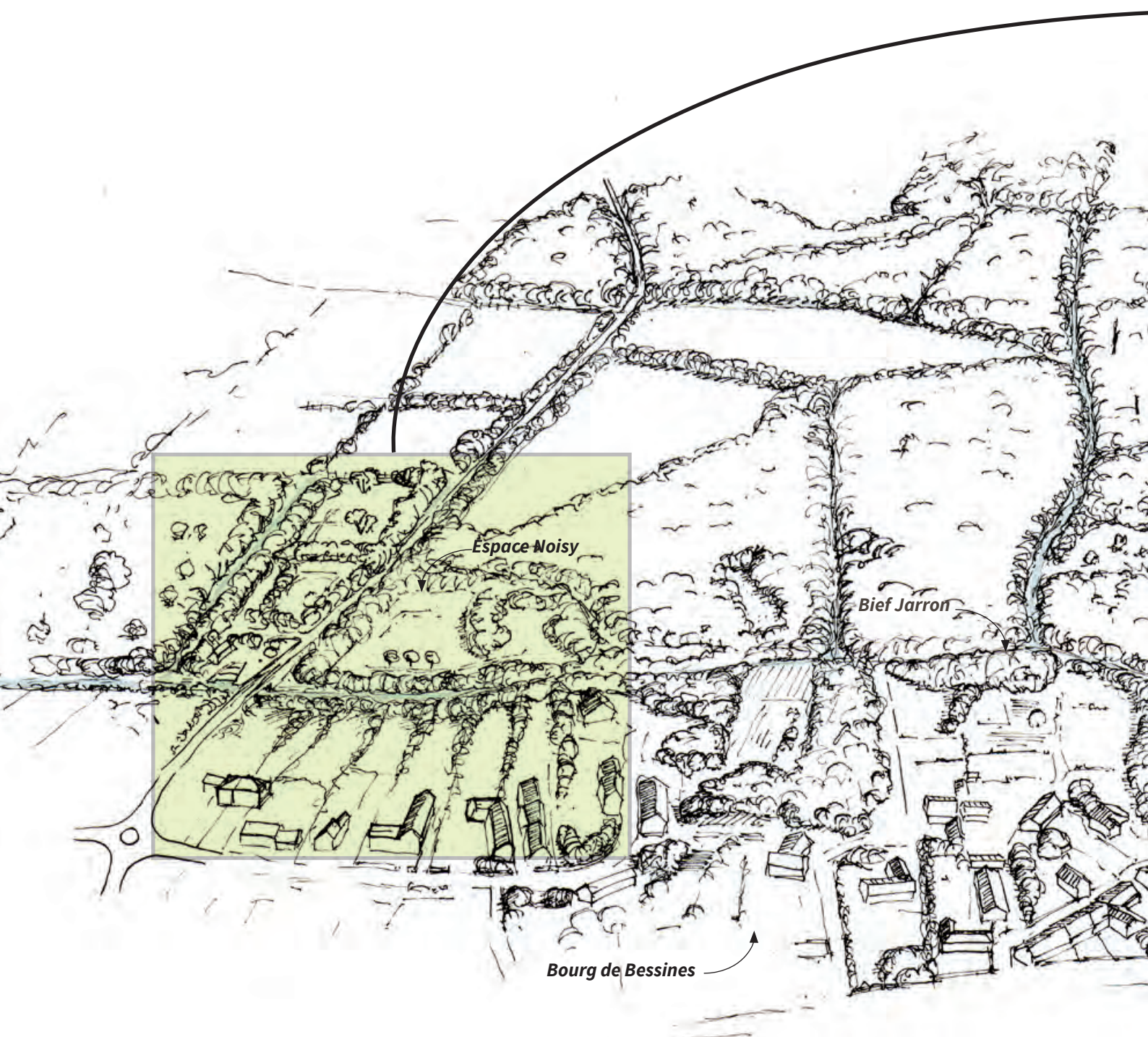
La première intervention est donc d'opérer un "bûchage" progressif (le linéaire bûché peut se prolonger sur plusieurs années) des frênes de l'espace Noisy ainsi que de l'espace Embarcadère. Une proposition est ici formulée par la municipalité d'œuvrer à un chantier impliquant les habitants (coupe des branches et utilisation du bois bûche). Un partenariat avec les services techniques de la ville de Bessines est à construire pour l'accompagnement de ce chantier.

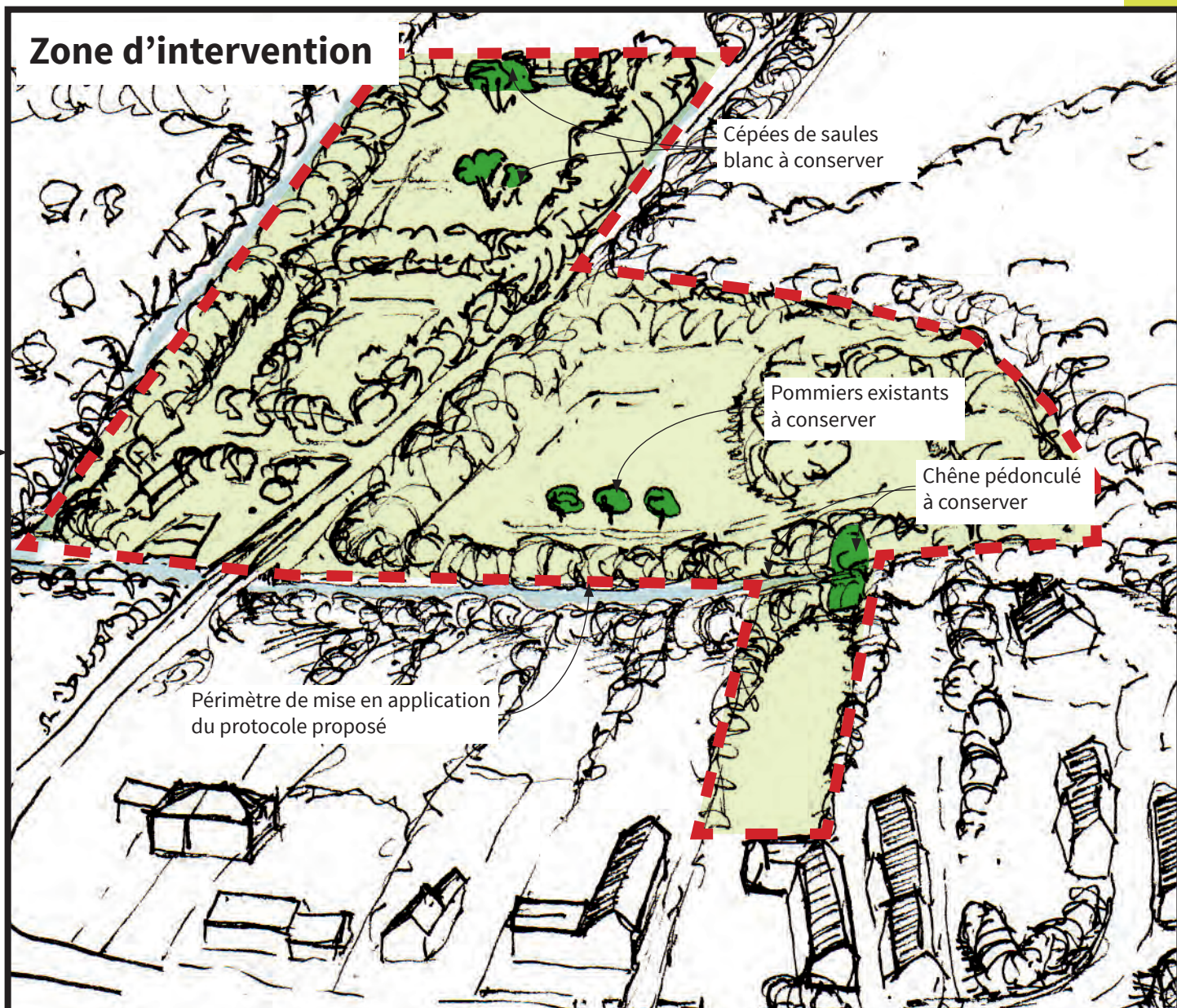
Dans un second temps, sous l'ensemble du linéaire de frênes "bûchés", une campagne de plantation est prévue. Dans chaque intervalle entre 2 frênes, un jeune plant destiné à être conduit en têtard, est installé. Les propositions en termes d'essences sont les suivantes : peuplier noir, saule blanc, aulne. Il paraît important d'installer une diversité d'essences de manière à ne pas se retrouver à l'avenir, dans la situation actuelle du frêne avec une autre essence.

Enfin, en prolongeant l'héritage arboré de l'espace Noisy, ancien tènement agricole, il serait possible de retrouver des espaces de verger (en confortant les plantations de pommiers existantes) ainsi que des arbres isolés tels le chêne pédonculé.

PROJET 2

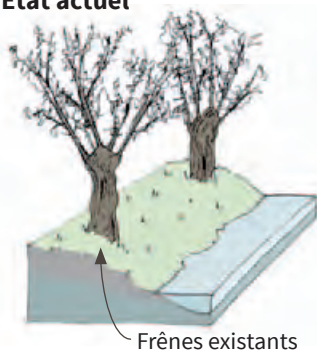
RENOUVELER LES ARBRES-TÊTARDS DE L'ESPACE NOISY.





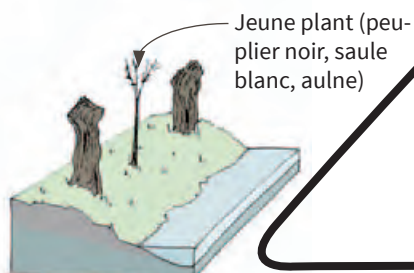
Protocole

Etat actuel



Intervention 1

Bûchage et plantation



Intervention 2 (n+7 ou 10 ans)

Formation du nouveau têtard



Evolution naturelle

Sénescence des frênes (maladie ou vieillesse)



Evolution naturelle

Têtard renouvelé





Les ateliers Grand site Marais mouillé ont été impulsés en 2015, dans le cadre d'une mission de prospective autour du paysage du site classé, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et de l'État. La menace que fait planer la progression de la maladie du frêne (Chalarose) en France sur la population arborée du Marais poitevin est le déclencheur de cette démarche, destinée à explorer tous les paramètres possibles pour un projet de paysage mobilisateur. La première série d'ateliers s'est déroulée en septembre et octobre 2015, mobilisant près d'une centaine d'acteurs (associations, citoyens, élus, agents publics) sur sept premiers sites expérimentaux.

La présente synthèse résulte d'une exploration collective sur l'une de ces situations expérimentales. Elle propose une lecture paysagère du contexte, un récit de la mise en situation proposée par les ateliers, et présente les pistes de projet et d'action débattues par les participants. Cette « mise en projet » ne doit pas être confondue avec une démarche opérationnelle, qui nécessite des arbitrages, une instruction en Commission des sites et un protocole précis de suivi. Les synthèses ont été rédigées de façon à proposer, pour l'ensemble des acteurs du Marais mouillé, une palette de situations et de modalités d'action. Elles constituent donc un matériau pour une proposition à plus grande échelle, basée sur une implication de chacun.

COLLECTIF EN CHARGE DE LA MISSION DE PROSPECTIVE
Victor Miramand / Alexis Pernet / Marie Baret, paysagistes dplg
Pierre Enjelvin, photographe
Frédéric Coulon (Solagro), agronome
Emmanuel Boitier, consultant Environnement
1pasdecote@gmail.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Jordane Ancelin, paysagiste
Service Aménagement et cadre de vie
2 rue de l'église - 79510 COULON
Tél. 05 49 35 15 20
j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr